

DEAES

Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social

DC 1 à 4

Méthode et entraînement

Tout pour s'entraîner

- ✓ La formation et le métier
- ✓ Méthodologie et conseils
- ✓ DC 1 : annales corrigées
- ✓ DC 2 : exemple de dossier de pratique professionnelle
- ✓ DC 3 : exemple d'étude de situation
- ✓ DC 4 : exemple de projet d'animation

4^e édition



DEAES

Diplôme d'État d'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

DC 1 à 4

DEAES

Diplôme d'État d'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

DC 1 à 4

4^e édition

Méthode et entraînement

Ouvrage coordonné par Marie Rolland

Monique Forn

Assistante de service social, directrice d'un service de placement familial et formatrice dans différents centres de formation en travail social

Marie Rolland

Formatrice en travail social

ISBN : 978-2-311-20677-7

Conception de la couverture : Les PAOistes

Conception de l'intérieur : Linéale Production

Mise en pages : Emili Loriei

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur. S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70.



© Vuibert – août 2019 – 5, allée de la 2^e D.B., 75015 Paris – Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

■ 1 Comment est organisée la formation ?	13
1. La réforme de 2016	13
a. Un nouveau métier, un nouveau diplôme	13
b. Les trois spécialités du DEAES	14
c. Les référentiels du DEAES	15
2. Le contenu de la formation	16
a. L'alternance	16
b. La répartition des cours entre DC	17
■ 2 Comment est organisée la certification ?	18
1. La validation des domaines de compétences	18
a. La validation du DC1	18
b. La validation du DC2	19
c. La validation du DC3	20
d. La validation du DC4	21
2. La validation du DEAES	22
a. Les conditions d'obtention du DEAES	22
b. Les spécialités complémentaires	22

Partie 1 La note de réflexion sur le positionnement professionnel du DC1

■ 1 Qu'est-ce qu'une note de réflexion ?	27
1. Les critères d'évaluation	27
a. Les objectifs de l'épreuve et les compétences attendues	27
b. Les activités et compétences professionnelles	28

2. Les connaissances à mobiliser	30
a. Le cadre juridique et institutionnel.....	30
b. L'éthique et la déontologie.....	32
c. Le développement de la personne.....	35
d. Les pathologies et les déficiences.....	37
■ 2 Comment rédiger la note de réflexion ?	39
1. Les étapes à suivre pour la construction de la réponse.....	39
a. La lecture du sujet	39
b. La sélection et l'organisation des éléments de réponse	40
2. Un exemple de positionnement professionnel à domicile : l'intervention en SPASAD et le respect de la personne âgée	41
a. Sujet	41
b. Proposition de réponse	42
3. Un exemple de positionnement professionnel en structure collective : l'accueil d'un nouveau résident en FAM	45
a. Sujet	45
b. Proposition de réponse	45
4. Un exemple de positionnement professionnel en milieu scolaire : l'accompagnement d'un enfant autiste en ULIS école.....	49
a. Sujet	49
b. Proposition de réponse	49
■ 3 Sujets d'annales corrigés - DC1.....	54
1. Sujet corrigé Île-de-France, 2019.....	54
2. Sujet corrigé Île-de-France, 2018.....	57

Partie 2 Le dossier de pratique professionnelle du DC2

■ 1 Qu'est-ce qu'un dossier de pratique professionnelle (DPP) ?	63
1. Les critères d'évaluation	64
a. Les objectifs de l'épreuve et les compétences attendues.....	64

b. Les activités et les compétences professionnelles.....	67
2. Les connaissances à mobiliser	70
a. Les besoins de la personne	70
b. Les temps clés du quotidien.....	72
c. Les techniques de communication	80
d. Les techniques éducatives	82
■ 2 Comment construire le DPP ?	89
1. Le choix d’une situation d’accompagnement.....	89
a. Le choix de l’activité et de la personne	89
b. Les différentes options	89
c. Les modalités d’accompagnement de l’AES	90
2. La méthodologie du DPP	90
a. Le contexte de l’intervention	91
b. La présentation de la ou des personne(s).....	92
c. L’intervention ou les interventions	94
d. Le bilan de l’intervention.....	94
3. Un exemple d’accompagnement à domicile.....	95
a. L’intervention dans le cadre d’un service prestataire d’aide à domicile	95
b. La situation de Monsieur B	96
c. L’accompagnement de Monsieur B.....	98
d. L’analyse de mon accompagnement	99

Partie 3 L’étude de situation du DC3

■ 1 Qu’est-ce qu’une étude de situation ?	103
1. Les critères d’évaluation	103
a. Les objectifs de l’épreuve et les compétences attendues	104
b. Les activités et les compétences professionnelles.....	105
2. Les connaissances à mobiliser	106
a. Le travail en équipe.....	107
b. Les outils de la communication professionnelle	108
c. Les différents types de projets	111
d. La participation de l’AES aux projets personnalisés	117

■ 2 Comment construire une étude de situation ?	120
1. Le choix de l'étude de situation.....	120
a. Le choix de l'activité et de la personne	120
b. Les différentes options	121
c. Les modalités d'accompagnement de l'AES	122
2. La méthodologie de l'étude de situation.....	123
a. La communication professionnelle	123
b. Les étapes à suivre	124
3. Le résumé d'une étude de situation à domicile : le cahier de transmission	126
a. Le contexte de la situation.....	126
b. L'analyse de la situation	126
c. La liaison téléphonique	127
d. Le cahier de transmission.....	127
e. Mes réflexions personnelles sur la rédaction du cahier de liaison	128
4. Le résumé d'une étude de situation en structure collective : la réunion de synthèse.....	129
a. Le contexte de la situation.....	129
b. L'analyse de la situation	130
c. La réunion de synthèse	130
d. L'analyse de mon intervention.....	133

Partie 4 Le projet d'animation du DC4

■ 1 Qu'est-ce qu'un projet d'animation ?	137
1. Les critères d'évaluation	137
a. Les objectifs de l'épreuve et les compétences attendues	138
b. Les activités et les compétences professionnelles.....	139
2. Les connaissances à mobiliser	141
a. La socialisation	141
b. L'accessibilité.....	143
c. La famille et l'entourage	145
d. La dynamique de groupe et la gestion des conflits.....	146

■ 2 Comment construire un projet d'animation ?...	150
1. Le choix du projet d'animation	150
a. Les modalités d'élaboration du projet	150
b. Le contenu du projet	151
2. La méthodologie du projet d'animation	152
a. Les différentes étapes	152
b. Le déroulement du projet d'animation	153
3. Un exemple de projet d'animation en milieu scolaire : une journée de sensibilisation au handicap	156

Partie 5 Conseils communs aux épreuves écrites et orales

■ 1 Comment se préparer aux épreuves écrites ?...	163
1. Les conseils de rédaction	163
a. La présentation	164
b. L'expression écrite	165
2. Les particularités des différentes épreuves	166
a. La note de réflexion du DC1	166
b. Les supports écrits du DC2, DC3 et DC4	167
■ 2 Comment se préparer aux épreuves orales ?...	169
1. La préparation des soutenances orales.....	169
a. Le cadre réglementaire de la soutenance	169
b. Le support d'exposé	170
c. La gestion du stress.....	171
2. Le déroulement des soutenances.....	172
a. L'exposé	172
b. L'échange avec le jury.....	173

Principaux textes à connaître

1. Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social	177
2. Référentiel professionnel.....	185
3. Référentiels du socle commun	188

Sommaire

4. Référentiels de l'accompagnement de la vie à domicile.....	194
5. Référentiels de l'accompagnement à la vie en structure collective.....	198
6. Référentiels de l'accompagnement à l'éducation inclusive.....	202
Table des sigles	207
Bibliographie	213
Généralités.....	213
Les 3 spécialisations.....	215

Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES)

1 Comment est organisée la formation ?

1. La réforme de 2016

a. Un nouveau métier, un nouveau diplôme

La réforme de janvier 2016 réorganise entièrement les anciens diplômes de niveau 5 : le diplôme d'État d'auxiliaire de vie scolaire (DEAVS) et le diplôme d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP). Ces deux diplômes fusionnent en un seul diplôme, le diplôme d'accompagnant éducatif et social (DEAES). À ces anciennes formations, s'ajoutent les fonctions d'auxiliaire de vie scolaire (AVSco) et d'accompagnant de l'élève en situation de handicap (AESH).

L'AES est défini comme celui qui « réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités sociales, scolaires et de loisirs. Il veille à l'acquisition, à la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle¹ ».

1. Se reporter au référentiel professionnel en fin d'ouvrage.

Le DEAES est régi par :

- le décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au DEAES et modifiant le code de l'action sociale et des familles ;
- l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au DEAES.

Il est délivré par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

b. Les trois spécialités du DEAES

Le nouveau diplôme comprend trois spécialités :

- l'accompagnement de la vie à domicile (ancien AVS) ;
- l'accompagnement de la vie en structure collective (ancien AMP) ;
- l'accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire (anciens AVSco et AESH).

Le DEAES est donc délivré accompagné d'une mention précisant la spécialité obtenue.

- Dans le cadre de l'accompagnement de la vie à domicile, l'AES « contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées ou auprès de familles¹ ».
- Dans le cadre de l'accompagnement en structure collective, l'AES « contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie² ».
- Dans le cadre de l'éducation inclusive, l'AES a pour mission de « faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, les activités culturelles sportives, artistiques et de loisirs³ ».

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

c. Les référentiels du DEAES

Quatre référentiels¹ organisent la formation :

- Le référentiel d'activités distingue les 4 grands domaines d'activité de l'AES :
 - se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale;
 - accompagner la personne au quotidien et dans la proximité;
 - coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés;
 - participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.
- Le référentiel de compétences précise les domaines de compétences, c'est-à-dire les capacités à acquérir dans chaque grand domaine d'activité.
- Le référentiel de formation liste les savoirs et les savoir-faire nécessaires à chaque domaine de compétences.
- Le référentiel de certification décline les modalités d'évaluation de chaque domaine de compétences.

Ainsi, à chaque grand domaine d'activité correspond un domaine de compétences (DC), un domaine de formation (DF) et des épreuves de certification.

Référentiel d'activités

Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne



Référentiel de compétences

DC1 : Positionnement professionnel dans le champ de l'action sociale
DC2 : Accompagnement de la personne au quotidien et dans la proximité
DC3 : Coopération avec l'ensemble des professionnels concernés
DC4 : Participation à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne ▶

1. *Ibid.*



Référentiel de formation

DC1 : Positionnement professionnel dans le champ de l'action sociale

DC2 : Accompagnement de la personne au quotidien et dans la proximité

DC3 : Coopération avec l'ensemble des professionnels concernés

DC4 : Participation à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne



Référentiel de formation

DF1 : Positionnement professionnel dans le champ de l'action sociale

DF2 : Accompagnement de la personne au quotidien et dans la proximité

DF3 : Coopération avec l'ensemble des professionnels concernés

DF4 : Participation à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

2. Le contenu de la formation

a. L'alternance

La formation au DEAES est une formation qui alterne cours théoriques et stages pratiques sur une période de 12 à 24 mois en fonction des centres de formation.

La formation théorique comprend des cours communs aux trois spécialités (socle commun) et des cours spécifiques à chacune des trois spécialités. Il est prévu un temps de détermination de parcours afin de choisir sa spécialité. Un certain nombre d'heures est réservé au temps nécessaire pour passer les épreuves de certification.

La formation pratique comprend deux ou trois stages en fonction des centres de formation. Il est possible d'effectuer une partie des stages chez son employeur pour les personnes en cours d'emploi.



b. La répartition des cours entre DC

DC	Socle commun	Spécialité	Total
DC1	126 heures	14 heures	140 heures
DC2	98 heures	63 heures	161 heures
DC3	63 heures	28 heures	111 heures
DC4	70 heures	42 heures	112 heures

On constate que c'est dans le DC1 que la part du socle commun est la plus importante (environ 90 % de la formation). Nous verrons que les connaissances dans ce DC sont à peu près les mêmes que celle que soit la spécialité. En revanche, ce sont les enseignements de spécialisation qui représentent la part la plus importante en DC2 (environ 64 % de la formation).